

INFORMATION AUX PORTEURS

22/12/2023 – MODIFICATION DE L'HEURE DE CENTRALISATION DU FCP « CPR MONETAIRE ISR »

Codes ISIN : Part P : FR0010745216 - Part I : FR0010979278

Part S : FR0013372638 - Part R : FR0013515954

Part SI : FR0014001001 - Part Z : FR0014006HA6

La société de gestion CPRAM a décidé de modifier l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et rachats (les « Ordres ») du fonds commun de placement « **CPR MONETAIRE ISR** » (« le Fonds »).

A compter du **22/12/2023**, les Ordres pourront être reçus jusqu'à **12 heures 25** - heures de Paris, contre 12 heures actuellement.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.

Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 22/12/2023 sur le site internet www.cpram.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction